



MOSELLE FIBRE

Objet : Information concernant l'attribution d'un marché de la Centrale d'Achat pour la fourniture, l'installation, l'entretien de systèmes de VIDEOPROTECTION

COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-282

Le 9 octobre 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, Mme Estelle BOHR, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Grégoire LEININGER.

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU la délibération n° CSD 2021-199 du 18 novembre 2021 par laquelle le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a délégué à son Président plusieurs compétences dont celle de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, en conformité avec le règlement interne d'achat du Syndicat » ;

VU l'avis de la commission d'appel d'offre du 2 octobre 2023 ;

VU le rapport n° CSR 2023-282 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 9 octobre 2023 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Suite à l'approbation par le Comité Syndical de la constitution et du fonctionnement de la Centrale d'Achat en juin 2023, une consultation a été lancée au sujet de la fourniture, l'installation et l'entretien des systèmes de vidéoprotection.

Le marché est un accord-cadre mono attributaire, d'un montant maximum annuel de 1 650 000€ HT, passé pour 1 an renouvelable 3 fois. Il couvre notamment la fourniture des caméras, leurs supports, les équipements réseaux (commutateurs, serveurs de stockage et PC d'exploitation), leurs alimentations ainsi que les logiciels de supervision, le matériel d'enregistrement, de pilotage des caméras et de consultation des images enregistrées.

Le marché inclut également des prestations de câblage ainsi que :

- La mise en service opérationnelle de l'ensemble du système de vidéoprotection et de la supervision générale ;
- La formation des futurs opérateurs ;
- La garantie des matériels fournis ;
- L'entretien des systèmes.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 octobre 2023 pour analyser les propositions et attribuer le marché. Ainsi, c'est la société INEO INFRACOM qui a été retenue comme ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Le Président de MOSELLE FIBRE, disposant d'une délégation de compétence, signe le contrat. Les membres de la Centrale d'Achat pourront passer commande sur ce marché par l'intermédiaire de MOSELLE FIBRE, dès les formalités de notification réalisées.

Cette information au Comité Syndical s'effectue conformément à l'article 4.1 des Conditions Générales de Recours à la Centrale d'Achat.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de l'attribution du marché relatif à la fourniture, l'installation, l'entretien de systèmes de VIDEOPROTECTION à la société INEO INFRACOM, et de sa mise à disposition aux membres de la Centrale d'Achat.

Nombre d'élus participant au vote : 21

Adopté par : 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrick RISSER', enclosed within a large, loopy blue oval.

Patrick RISSER